



Parc-in city

À l'heure où la prise de conscience écologique s'effectue à travers le monde peut-il encore être considéré normal que l'espace public soit consacré à près de 60% à la voiture?

Nous venons ici questionner la qualification de l'espace public dans lequel nous évoluons quotidiennement qui se doit d'être un espace accessible et démocratique.

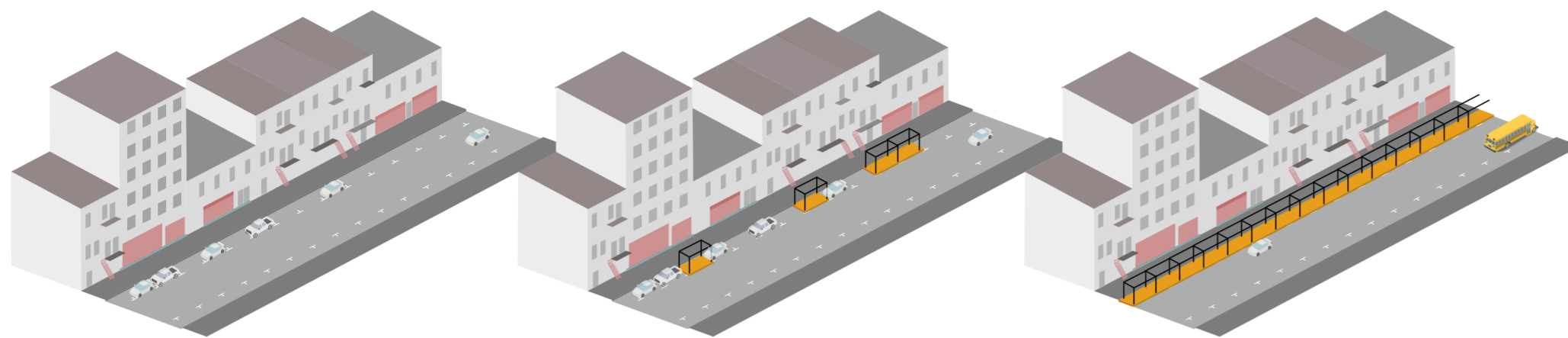
Dans notre ville rêvée, les rues seraient équitablement partagées. En effet, avec l'usage de la voiture ces dernières sont majoritairement dédiées à une circulation rapide et individuelle formant parfois des séparations importantes difficiles à franchir pour le piétons.

Nous proposons de redonner plus de place au citoyen pratiquant la ville et la faisant vivre chaque jour.

Dans le prolongement des ruelles de Montréal qui sont l'extension de résidences dont l'énergie déborde sur les arrière rues, notre proposition est de donner une extension d'habitation aux citoyens n'ayant pas cette chance d'y résider.

Ainsi, toute personne ou regroupement de voisins peut alors occuper les stationnements se trouvant en face de leur bâtiment. Sous la forme d'une terrasse avec une structure libre faite d'échafaudages, les habitants peuvent faire une demande auprès des écoquartiers au préalable. Cet organisme va alors distribuer et aider à l'installation des matériaux.

Cette structure pensée sous la forme d'un système peut se généraliser sur quelques places, une rue ou un réseau plus important.

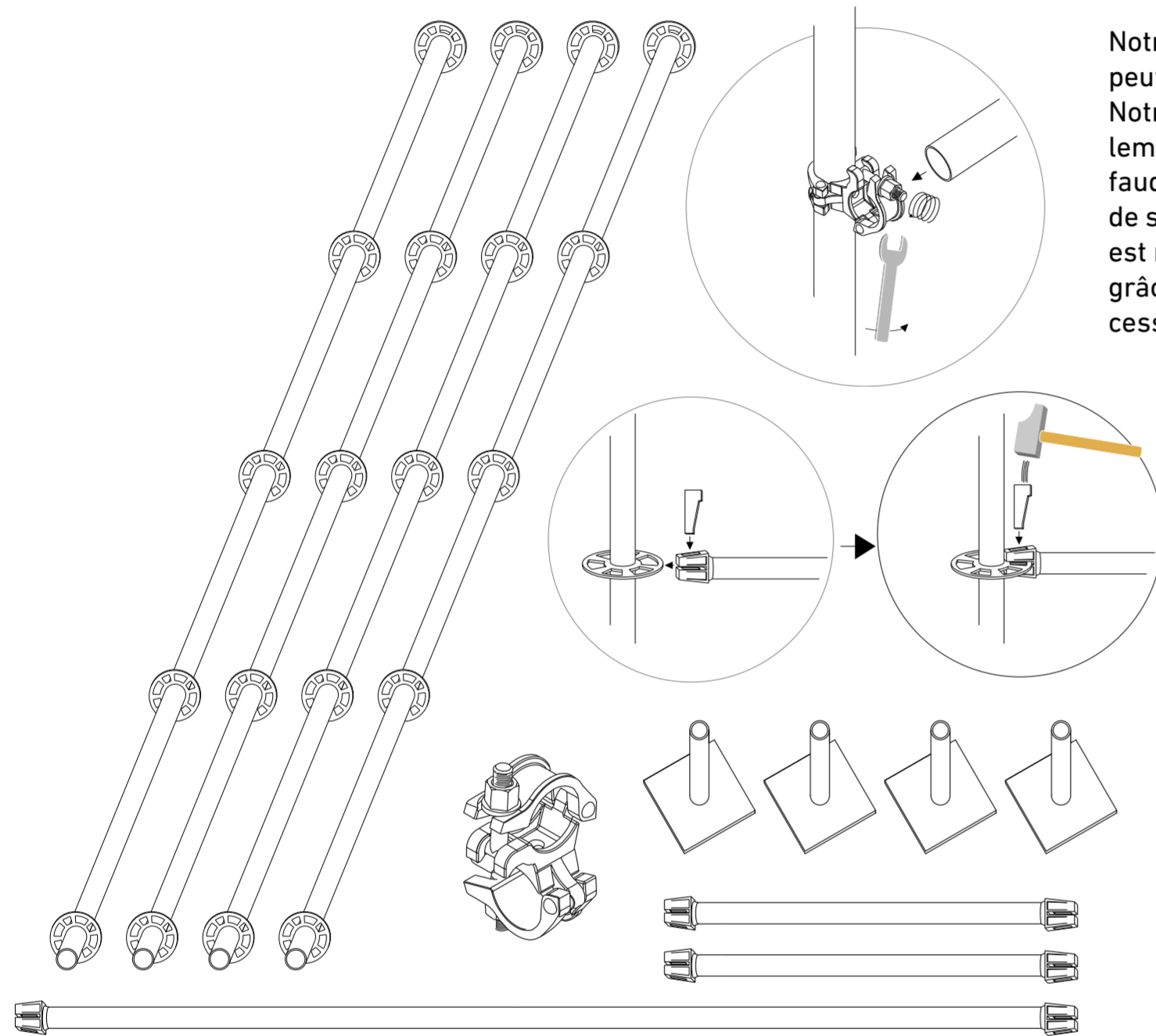


CONCEPT.

Tout comme la voiture est symptomatique de la façon dont nous concevons notre espace, ces terrasses sont là pour guérir nos rues de ces ségmentations. À long terme, on imagine une absence de voiture garée le long des habitations et une généralisation de ce concept menant à l'agrandissement du trottoir.

RESSOURCE.

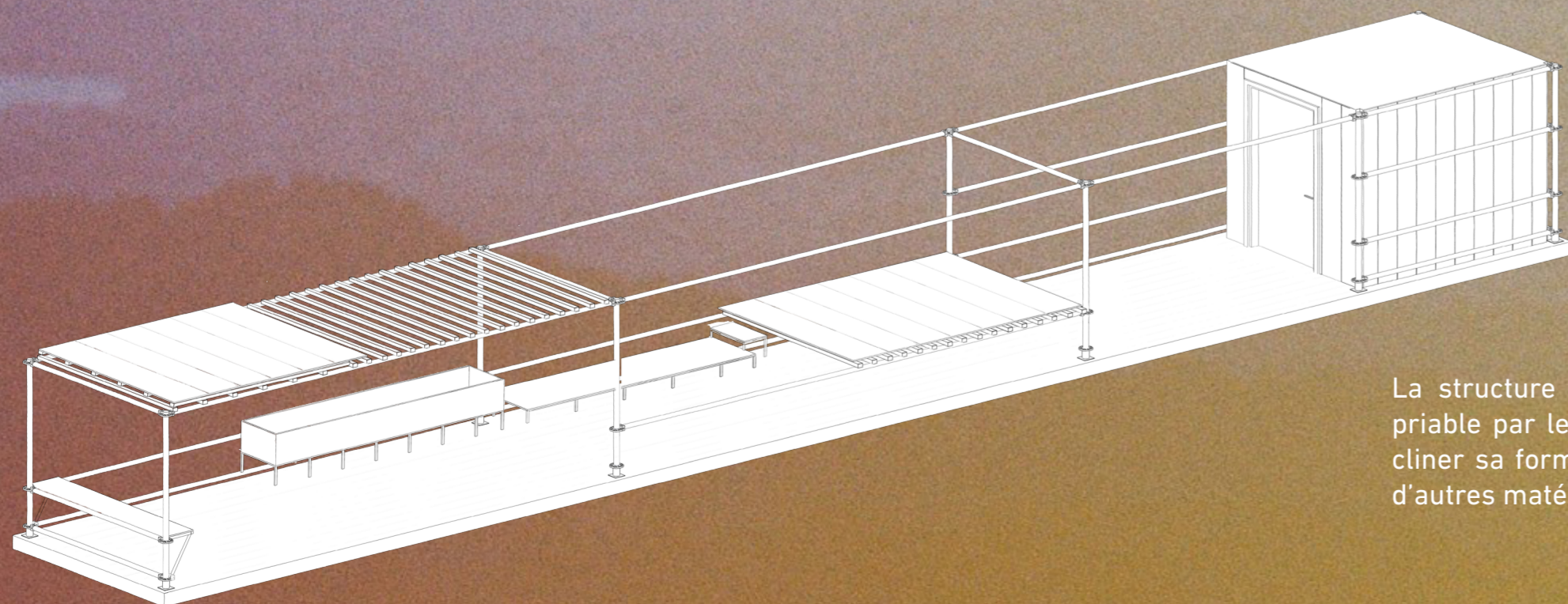
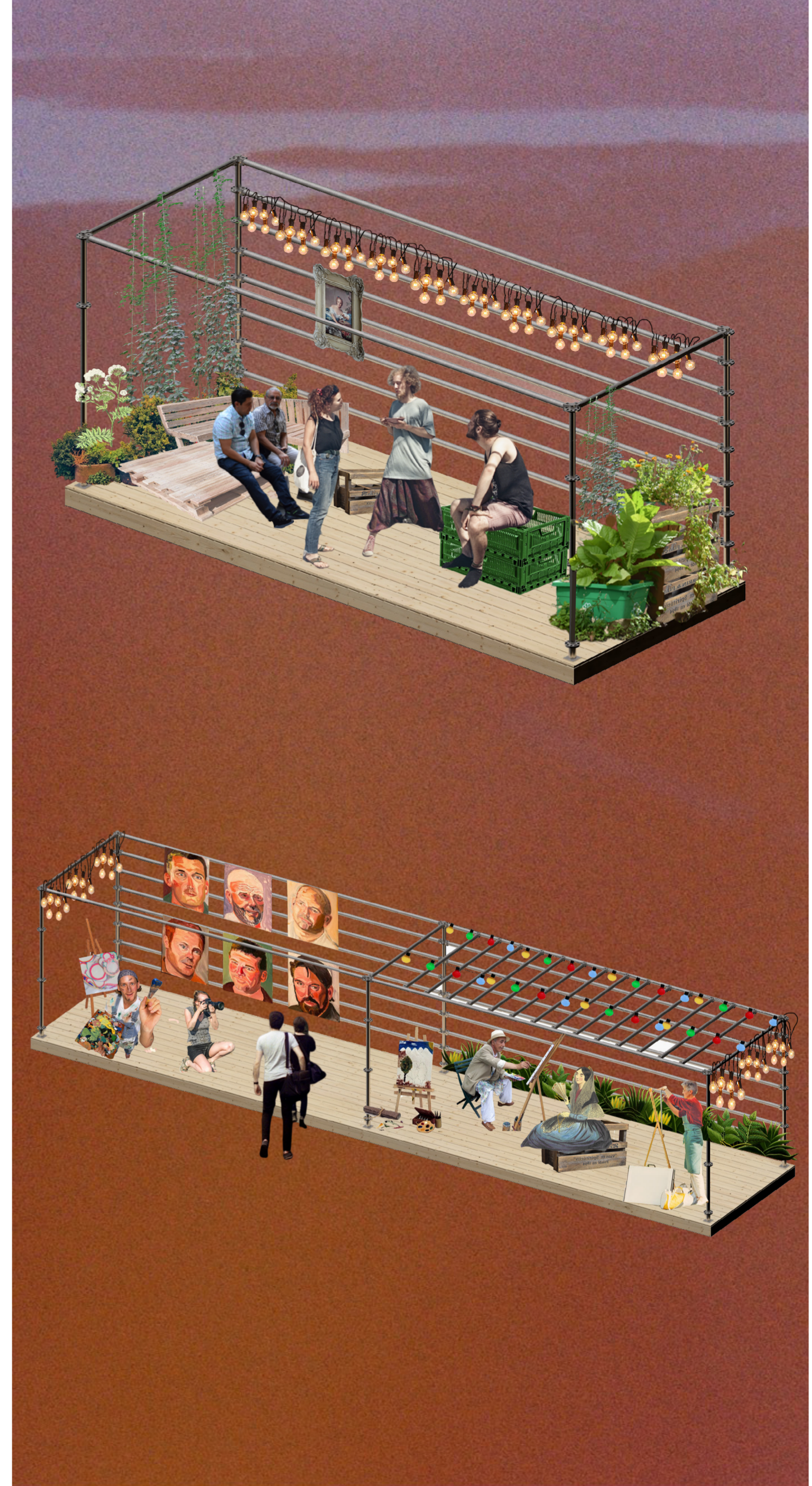
Notre structure n'est rien d'autre qu'un échafaudage commun que l'on peut retrouver sur les chantiers. Notre modèle reprend alors les dimensions que l'on retrouve habituellement. Ainsi, la largeur de la structure composée d'un bras d'échafaudage mesurant 2.4m représente également la largeur d'une place de stationnement sur laquelle on vient s'installer. Cette même mesure est reprise pour la hauteur de l'échafaudage. L'échafaudage se monte grâce à des noeuds permettant l'assemblage. Le détail des pièces nécessaires à la fabrication de la structure est mis ci-contre.



APPLICATION.

Actuellement, à Montréal il est difficile pour un simple citoyen d'occuper un espace extérieur. Les placotoirs et terrasses-café étant réservés aux commerces ou institutions. Notre démarche est de démocratiser l'occupation de l'espace public.

Afin de permettre l'implantation de notre structure, le citoyen doit alors effectuer une demande auprès de la mairie pour un permis d'occupation temporaire du domaine public autorisant la présence de conteneur, dépôt de débris ou d'échafaudages comme nous concernant. À long terme, on imagine la mise en place d'un permis particulier accessible à toutes et tous se faisant pour un foyer ou pour un rassemblement d'un multiplex où les écoquartiers seraient désignés comme médiateurs entre la mairie qui accepte les permis et les citoyens faisant une demande.



La structure se veut facilement appropriable par le citoyen. Ainsi, on peut décliner sa forme et sa fonction par l'ajout d'autres matériaux que ceux fournis.